



LA SECURITE AU COLLEGE MARCELLIN BERTHELOT

RENTREE 2016

Note à l'attention de Madame, Monsieur les parents d'élèves

A l'occasion de cette rentrée et en raison du maintien du "niveau alerte attentat" en Ile-de-France, il apparaît important de vous rappeler l'ensemble des mesures et dispositifs en vigueur dans notre établissement pour garantir la sécurité de vos enfants.

LES MESURES IMMEDIATES

LES ABORDS DU COLLEGE : un affichage des consignes de sécurité figure à l'entrée de l'établissement ; les attroupements sont interdits. Les familles ne doivent pas s'attarder devant les portes pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

L'ACCES AUX LOCAUX : l'entrée des élèves dans l'établissement se fait systématiquement sous la surveillance d'un ou plusieurs adultes. Un contrôle systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement est effectué (une pièce d'identité devra être présentée à l'agent d'accueil).

Seules les personnes ayant rendez-vous avec un personnel de l'établissement ou présentant un motif justifié se verront autorisées à pénétrer dans le collège.

LES MESURES PERENNES

LE RISQUE INCENDIE : 3 exercices d'alerte évacuation incendie sont organisés chaque année pour que chaque élève soit à même d'identifier le signal sonore correspondant et le lieu de rassemblement à rallier en un temps maîtrisé. Le 1^{er} exercice aura lieu le 27 septembre.

LES RISQUES MAJEURS È PPMS : 3 exercices de mise en sûreté (PPMS) seront organisés chaque année pour préparer les personnels et les élèves à faire face à la survenue d'un **accident majeur** (risque climatique, technologique ou attentat). Il s'agit d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours (voir au dos).

LES OUTILS

Pour garantir une bonne efficacité de nos procédures nous disposons de plusieurs outils qui sont réactualisés chaque année :

LE D.U.E.R. : document unique d'évaluation des risques professionnels. Il liste et hiérarchise les risques pouvant nuire à la sécurité. En plus d'être un inventaire exhaustif et structuré des risques, il préconise des actions visant à réduire ces risques, voire les supprimer.

LE DIAGNOSTIQUE DE SECURITE : il est établi conjointement par le principal et le correspondant de la police « sécurité-école ». Il identifie les facteurs de risques propres au collège.

LE PPMS : c'est le document formalisé qui détaille l'organisation interne à l'établissement afin d'assurer la **mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement** en cas d'accident majeur. Il a fait l'objet d'une présentation en conseil d'administration.

A noter : une commission d'hygiène et de sécurité (CHS) comprenant des membres de la direction, des personnels mais également des parents d'élèves et des élèves est réunie chaque année pour interroger nos dispositifs en vigueur.

Pour information, les voyages scolaires restent autorisés. Ils seront simplement signaler en amont aux autorités académiques. Les sorties scolaires occasionnelles (théâtre, sortie nature...) sont également autorisées.

Montreuil, le principal, jeudi 1^{er} septembre 2016